

Bulletin de Santé du Végétal



Viticulture n°9 du 29 mai 2018











Pluies du 22 au 27 mai : les orages très localisés qui ont touché la région au cours de la semaine écoulée ont une nouvelle fois apporté des cumuls très variables dans les différents vignobles. Cela va de quelques mm à 30-35 mm pour les endroits les plus arrosés, sans qu'il soit possible de sectoriser précisément.

Prévisions du 30 mai au 04 juin :

sous un ciel le plus souvent chaotique, le risque d'averses parfois orageuses, se maintient, le tout dans une ambiance un peu lourde. Aucune amélioration ne semble se dessiner pour la semaine prochaine. Températures maximales de 25-27°C.

Source Météo France

STADES



La floraison a maintenant débuté dans bon nombre de parcelles et dans les situations les plus les plus précoces, le stade pleine floraison est déjà atteint. Dans les secteurs les plus tardifs, la vigne est encore au stade boutons floraux séparés.

A ce jour, 2018 présente une précocité proche de celle observée en 2017.

ACCIDENTS CLIMATIQUES

Grêle: suite à l'orage de grêle du 23 mai dans l'Yonne, on note quelques dégâts anecdotiques sur Chitry, Saint-Bris-le-Vineux, Chemilly-sur-Serein, Viviers et dans le Tonnerrois.

MILDIOU

Situation:

Cette semaine, 262 parcelles ont été observées dans le cadre du réseau BSV.

De rares nouvelles taches isolées, correspondant aux contaminations qui ont eu lieu du 12 au 17 mai, ont été notées. Sur le réseau, la présence de mildiou n'a ainsi été décelée que dans 7 % des vignes suivies (18 parcelles dont 3 TNT). Ces cas correspondent pratiquement tous à des situations sensibles à la maladie. Les symptômes observés se répartissent dans les différents vignobles, avec une présence un peu plus marquée dans le Jura et en Saône et Loire.

Etat des contaminations en cours :

Toutes les contaminations qui ont eu lieu jusqu'au 17 mai se sont extériorisées. Celles qui ont eu lieu depuis le 21 mai, presque quotidiennement et de manière localisée en différents endroits du vignoble, vont commencer à s'exprimer.

Evaluation du risque:

Malgré la découverte de quelques nouvelles taches dans les différents secteurs du réseau et un temps orageux plus favorable au mildiou, à ce stade la situation reste globalement saine et le vignoble est jusqu'à maintenant correctement protégé. Ceci contribue à maintenir le risque mildiou à un niveau faible à moyen.

Rappelons que la floraison constitue une période de forte sensibilité des inflorescences au mildiou.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

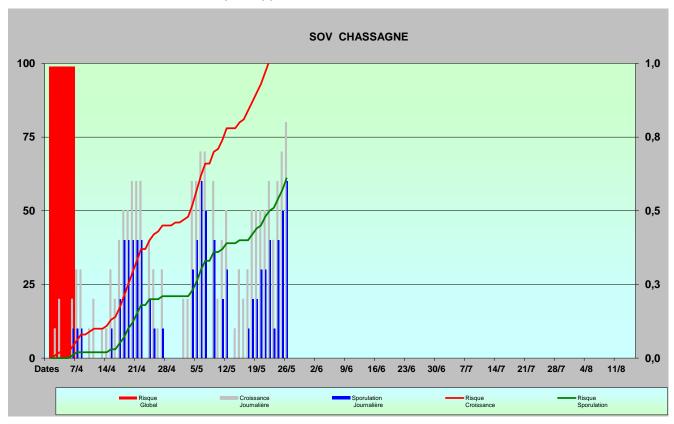
BOURGOGNE

OÏDIUM

258 observations ont été effectuées sur le réseau BSV.

98% des parcelles restent indemnes d'oïdium et la présence du champignon n'a été repérée que dans 5 situations (2 dans l'Yonne, 1 dans le Jura, 1 en Côte d'Or et 1 en Saône et Loire) sous forme de taches isolées. Hors réseau, quelques taches ont aussi été découvertes dans des parcelles très sensibles de Chardonnay et de Pinot Noir. Dans tous les cas, il s'agit d'1 ou 2 taches.

Aucune évolution n'est constatée par rapport à la semaine dernière.



Comme le montre le modèle SOV, les conditions climatiques de la semaine dernière ont été favorables à l'activité de l'oïdium, alors que la vigne entre dans son stade de grande sensibilité (pré-floraison-nouaison). Si des contaminations se sont effectivement produites, les symptômes au vignoble ne s'observeront pas avant 10 à 15 jours sur feuilles.

BLACK-ROT

2 taches ont été découvertes (1 en Côte de Beaune et 1 autre dans le Beaujolais). Ailleurs, pas de nouveaux symptômes et le black-rot reste à ce jour très rare.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



205 comptages de glomérules ont été effectués sur le réseau.

Dans 82% des parcelles, aucun glomérule n'a été observé. Ailleurs l'attaque ne dépasse pas 6 glomérules pour 100 grappes, ce qui nous situe très loin du seuil indicatif de risque de 50-60 glomérules pour 100 grappes.

En zones tardives (cas notamment de la Nièvre), les comptages seront effectués dans le courant de la semaine prochaine.

Comptage: 100 inflorescences observées sur 20 ceps (5 grappes appartenant si possible au même cep) choisis au hasard le long du parcours d'observation. Dénombrement des glomérules pour 100 inflorescences.

Prochain BSV: mardi 05 juin

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycées viticole de Beaune et Davayé, Interval, Interbio, Château de Santenay, Terre Comtoise, Axvigne, Interval, Coteaux de Champlitte, Société de Viticulture du Jura

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto

Action co-pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Avec la participation financière de : Établissement public du ministère de l'Environnement

